

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLET**

**N° 2012/06/14
SEANCE DU 14 JUIN 2012**

L'an deux mille douze et le quatorze juin à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHANIER Alain, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	12 + 1 pouvoir
Date de la convocation :	07/06/2012
Date d'affichage :	15/06/2012

Présents : Mmes MM. CHANIER, GAGNEPAIN, LOT, MICHARD, BATISSE, BONNICHON, BOUVIER, DE LOUVIGNY, DEBODARD, DUFFAULT, LUNEAU, MERITET
Absents excusés : M. FONTVIEILLE a donné pouvoir à Mme GAGNEPAIN
Absente non excusée : Mme DAFFY

Mme GAGNEPAIN Danielle est nommée secrétaire de séance.

N° 2012/06/14/01

DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 66112 : Intérêts courus non échus		2 372.00 €
TOTAL D 66 : charges financières		2 372.00 €
R 74 : Dotations et participations		2 372.00 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation		2 372.00 €

Votée à l'unanimité

N° 2012/06/14/02

DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60633 : F. de voirie	2 372.00 €	
D 61523 : Entretien de voies et réseaux	403.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 775.00 €	
D 65737 : Autres EPL		2 372.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		2 372.00 €
R 7485 : dotation pour titres sécurisés	403.00 €	
TOTAL R 74 : Dotations et participations	403.00 €	

Votée à l'unanimité

N° 2012/06/14/03

DECISION MODIFICATIVE SUBVENTION ESC

Vu la délibération du 24 mai 2012 instituant une subvention exceptionnelle de 300.00 € à l'ESC, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'augmenter les crédits à l'article 6574 pour l'ESC de 300.00€
- DECIDE de diminuer les crédits à l'article 6574 pour l'école de 200.00€
- DECIDE de diminuer les crédits à l'article 6574 en divers de 100.00€.

N° 2012/06/14/04

**MODIFICATION DELEGUE COMMUNAUTE DE COMMUNES COMMENTRY –
NERIS LES BAINS**

Suite à une décision du conseil municipal, il est décidé de procéder au remplacement de M. COSSIAUX Jean-Luc, délégué communautaire suppléant de Mme GAGNEPAIN Danielle.

Après élection, est élu à l'unanimité :

- Délégué suppléant : M. BATISSE Claude

N° 2012/06/14/05

**MODIFICATION DELEGUE COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LE SICTOM
de la Région Montluçonnaise**

Suite à une décision du conseil municipal, il est décidé de procéder au remplacement de M. COSSIAUX Jean-Luc, délégué communautaire suppléant de M. LOT Pascal au sein du SICTOM.

Après élection, est élu à l'unanimité :

- Délégué suppléant : Mme MERITET Liliane

N° 2012/06/14/06

**PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DU
PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Vu l'article L 123-9 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du 24 septembre 2010 prescrivant la révision du PLU,

Le Maire présente au Conseil Municipal le Projet d'Aménagement et de Développement Durable élaboré avec le bureau d'études Aptitudes Aménagement, résultat des réunions publiques des 31 mars et 19 mai 2011.

Ce document a été présenté aux personnes publiques associées le 7 juillet 2011.

Un débat s'instaure au sein du Conseil Municipal sur les orientations retenues qui se déclinent comme suit :

- **défi n°1** : renforcer l'attractivité résidentielle et économique en profitant de la proximité du bassin montluçonnais
 - **enjeu n°1** : conforter la dynamique démographique et l'offre en équipements et services
 - **enjeu n°2** : pérenniser et développer les activités économiques

- **défi n°2** : préserver et valoriser les richesses naturelles et patrimoniales
- **enjeu n°3** : poursuivre l'aménagement du centre bourg et de sa traversée
 - **enjeu n°4** : préserver la qualité des paysages ruraux et le patrimoine naturel et bâti
 - **enjeu n°5** : maintenir le dynamisme de l'activité agricole

Le conseil municipal, après délibération,

- prend acte de ce document et EMET UN AVIS FAVORABLE.

N° 2012/06/14/07

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE LA VOIE COMMUNALE N°8

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'ouverture des plis suite à l'appel d'offres a eu lieu le 06 juin 2012.

Après analyse de ces offres, il s'avère que l'entreprise ALZIN S.A.S. est la moins disante.

Le Maire propose de retenir cette entreprise pour l'attribution du marché de la Voie Communale n°8.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE de retenir l'entreprise ALZIN S.A.S.

- AUTORISE le Maire à signer le marché pour la tranche ferme qui s'élève à la somme de 155 681.80 € HT et pour la tranche conditionnelle¹ qui s'élève à la somme de 21 710.20 € HT, soit un montant total de 177 392.00 € HT.

N° 2012/06/14/08

CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ASSISTANCE INFORMATIQUE

Le maire présente le contrat de maintenance et d'assistance informatique établi par la société RECYNER s'élevant à la somme de 525,80 € HT.

Ce contrat comprend la maintenance serveur et administration du réseau, la maintenance matériel spécifique réseau, la maintenance du PC, et de l'imprimante.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- AUTORISE le maire à signer le contrat de maintenance avec la société RECYNER.

N° 2012/06/14/09

AVENANT TRAVAUX ECOLE

En raison d'une modification des prestations des entreprises, le maire présente à l'assemblée les avenants pour les travaux à l'école primaire.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'avenant n°2 pour l'entreprise SARL BATIDAF, lot n°10, pour une plus value de 609.35 € HT.

- le montant du marché suite à l'avenant n°1 avec l'entreprise SARL BATIDAF était de 73 267.77 € HT, le nouveau montant de marché est de 73 877.12 € HT.